

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES ¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mairie de La Chapelle des Marais 16 rue de la Brière 44410 LA CHAPELLE DES MARAIS

■ Identification du service chargé de l'analyse des offres

Marie Noelle LAVEZ Directrice Générale des Services La Chapelle des Marais

B - Objet de la consultation

La présente consultation concerne un marché de remplacement de l'éclairage des salles du complexe sportif 1-3-4 de la Perrière et le remplacement des éclairages des terrains de sports extérieures.
Procédure adaptée art R 2123-1 CCP

C - Déroulement de la consultation

■ Publicité

Mise en ligne sur le site Médialex le 12 novembre 2024

Publication le 15 novembre 2024 Ouest France 35-44-56

■ Date et heures limites de réception des offres le 21 Février 2025

■ Délai de validité des offres 120 jours

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : Non OU x Oui
(Cocher la case correspondante.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.



D - Examen des offres.

Ouverture des plis le 21/02/2025

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais :4..... (nombre).
- hors délais : (nombre).

■ Liste des offres reçues

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	Electricité Plomberie Chauffage Stéphane CLODIC
2	SDEL Nantes
3	ECR TECHNOLOGIE
4	REGIONALE ELECTRIQUE

(*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1).

(**) Préciser l'adresse du siège social du candidat individuel ou du mandataire si elle est différente de celle de l'établissement.

■ Elimination des offres

Au vu des offres reçues, il est proposé d'éliminer l'offre suivante :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	Motif de l'élimination(**)
1	Electricité Plomberie Chauffage CLODIC	Aucune pièce de déposée

(*) Indiquer le numéro d'ordre d'arrivée figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1) et rappelé ci-dessus.

(**) Indiquer si l'offre est irrecevable, irrégulière, inacceptable, inappropriée ou anormalement basse.

Si une offre paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice ne peut la rejeter que par décision motivée et après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies (formulaires OUV6 et OUV7).

E - Analyse des offres

■ Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue

1/ Historique

Considérant que la commune de La Chapelle des Marais a lancé un Marché Public sur la forme de la procédure adaptée en application des dispositions de l'article R 2123 et suivants Code la Commande Publique, portant sur les travaux de remplacement des éclairages des salles n°1- 3 4 et mise aux normes éclairages cheminements extérieurs, remplacement des éclairages des terrains de sports du complexe de la Perrière.

Considérant que dans le règlement de consultation, et conformément aux dispositions du CCP, il a été clairement précisé dans le règlement de consultation article 7-3 « le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec au minimum les trois candidats les mieux classés au regard des critères susmentionnés. La négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre tant financiers que techniques » ;

Il est rappelé que si la négociation est prévue dans les documents initiaux, ce qui est le cas en espèce, celle-ci pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

La remise des offres s'est clôturée le vendredi 21 février à 14h00.

A l'ouverture des plis du lot n°1 le 24 février 2025, 3 sociétés ont valablement candidaté à savoir La Régionale, ECR et SDEL.

Afin d'organiser au mieux une négociation sur le lot 1, divers courriers ont été envoyés aux entreprises et une audition a été organisée à cette fin le 05 mars 2025.

2/ Audition du 05 mars 2025

Lors de ces auditions, et des échanges subséquents, il a été contrevenu aux dispositions de l'article L2131 .1 du CCP.

Par ailleurs, la nécessité de complétude de certaines prestations est ressortie.

A cette fin, il est proposé à la commission de consultation de rendre l'avis n°1 infructueux et de relancer la consultation sur ces prestations de façon plus exhaustive.

3/ Il est proposé à la commission de consultation

Vu l'ouverture de plis du 24 février 2025,

Vu le manquement à l'article L2132.1 du code de marchés public pour le Lot N°1 au cours des auditions du 05 mars 2025

Vu la nécessité de complétude du dossier d'appel d'offre du lot N°1,

Il est proposé à la commission de déclarer la procédure du lot n° 1 infructueux

F - Proposition de d'abandon de la procédure

LOT n°1 ... :ECLAIRAGE DES SALLES 1-3-4.....

Après examen des offres, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'abandonner la procédure pour les motifs sus indiqués

et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

(Cocher la case correspondante.)

- un appel d'offres ;
- un marché négocié ;
- une procédure adaptée ;

un dialogue compétitif.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 044-214400301-20250402-D20250423-DE



G- Signature du responsable du service chargé de l'analyse des offres.

A _____, le

Signature